

Région Administrative de Kankan

Préfecture de Siguiri

S/P de Niandan Körö

District de Niandan Körö – Centre

Village de Niandan Körö

République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

A

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement
des Eaux et Forêts Kankan

Objet : Demande de mise en défens

d'une forêt

Monsieur,

Nous soussignés, El-hadji Kabinet DOUMBOUYA, Batrou Sékou, BERETE, Naman Moriba DOUMBOUYA, Noumoun Mamoudou DOUMBOUYA tous représentants les membres de la communauté villageoise de Niandan Körö demandons la mise en défens de notre forêt villageoise longtemps conservée par notre propre volonté en vue d'une gestion durable au profit de la communauté.

A cet effet, nous donnons mandat aux personnes citées ci-dessus pour préparer les dossiers d'attestation en étroite collaboration avec l'administration forestière.

Nous sollicitons l'appui des services compétents pour mener à bien toutes les opérations y afférentes.

Fait à Niandan Körö, 22 Mars 2016

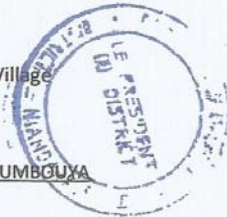


Le Doyen du Village

Lancinet DOUMBOUYA

Le Chef du Village

Nama Moriba DOUMBOUYA



**PV D'ELLECTION DES MEMBRES DU COMITE VILLAGEOIS DE
GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES**

Village de: Niandan Körö

District de : Niandan Körö Centre

CR de : Ninadan Körö

Préfecture de : Siguiri

L'an 2016 et le 24 Mars 2016 s'est tenue en assemblée générale l'élection des membres du CVG (Comité Villageois de Gestion des Ressources Forestières) conformément au tableau ci-dessous

N°	Nom et Prénom	Fonction
1	El-hadji Kabinet DOUMBOUYA	Président
2	El-hadji Sékou DOUMBOUYA	Vice- Président
3	Nounténin Körö KOULIBALY	Trésorier
4	Djouba KEITA	Relations Extérieures
5	Doussou DOUMBOUYA	Promotion féminine
6	Aïpha DOUMBOUYA	Secrétaire à l'Organisation
7	Saran Kalilou BAYO	Chargé des travaux d'aménagement
8	Foula Mörö DOUMBOUYA	Chargé de la surveillance
9	Fodé Baba DOUMBOUYA	Secrétaire Administratif

Fait à Niandan Körö le 24 Mars 2016

Le Maire de la CR

Batrou Sékou BÉRETE

Le Doyen du Village

Lancinet DOUMBOUYA

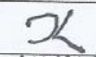
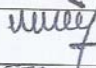
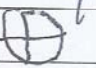
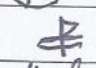
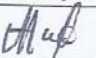
Le Chef du Village

Nama Moriba DOUMBOUYA



ATTESTATION DE CESSION DES TERRES

Nous soussignés

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Signatures
1	El-hadjî Kabinet DOULBOUYA	Sage	
2	Batrou Sékou BERETE	Maire de la CR	
3	Nama Moriba DOUMBOUYA	Président District 1	
4	Karinkan DOUMBOUYA	Président District 2	
5	Noumou Mamoudou DOUMBOUYA	Président de la jeunesse	

Tous propriétaires coutumiers des terres du village et de la zone indiquée de la forêt de Niandan Körö ;

Reconnaissons avoir céder librement sans contrainte extérieure, nos domaines en faveur du village en vu de sa mise en défens pendant une période de 99 ans.

La superficie totale de la zone cédée est de 42 ha conformément au plan de délimitation.

En fois de quoi nous délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Niandan Körö, le 24 / 03 / 2016

Signature des témoins.

Le Maire de la CR

Batrou Sékou BERETE

Le Président du District

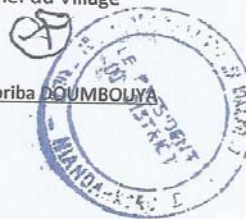
Karinkan DOUMBOUYA

Le Doyen du Village

Lancinet DOUMBOUYA

Le Chef du Village

Nama Moriba DOUMBOUYA



Extrait du Procès verbal de Réunion

L'an deux mil seize et le vingt trois (23) Mars s'est tenue dans la Salle de conférence de la Préfecture de Siguiiri, la réunion de la commission Préfectorale de classement des Forêts sous la présidence du Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Siguiiri représentant Monsieur le Préfet président de la dite commission.

A l'ordre du jour de la présente réunion, figuraient deux points

- 1- Approbation et validation du protocole d'accord de mise en défens de la Forêt "Bootou" de Niandankoro dans la commune rurale de Niandankoro.
- 2- Divers ;

Après avoir étudié le contexte et les objectifs de la mise en défens de cette forêt, contextes et objectifs qui se situent dans le cadre légal de la restauration, la gestion concertée et participative des populations dans la protection des ressources naturelles et environnementales de la Préfecture de Siguiiri, la commission a approuvé et validé le dit protocole d'accord.

Etaient présents :

- Le Directeur Préfectoral de l'Environnement, des Eaux et Forêt
- Le Chef Section des Eaux et Forêts
- Le Chef Section Environnement
- Le Chef d'antenne OGUIB
- Le Directeur Préfectoral de l'Elevage
- Le Directeur Préfectoral de l'Agriculture

Fait à Siguiiri, le 13/03/2016



Le Rapporteur

Aboubacar Sidiki KEITA
Directeur Préfectoral de
l'Environnement des Eaux et Forêts

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

DES EAUX ET FORÊTS

REGION ADMINISTRATIVE DE KANKAN

PREFECTURE DE SIGUIRI

N° 42/P.A.K./P.S./2016

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE LA
FORET « BOOTOU » DE NIANDANKORO MISE EN
DEFENS**

Je soussigné Ibrahima Kalil KEITA, Préfet de SIGUIRI

Président de la commission préfectorale de classement des forêts,

Atteste que la communauté villageoise du secteur de Niandankörö

District de : Niandankörö Centre

CR de : Niandankörö

A mis en défens la forêt « Bootou » dans son terroir d'une superficie de 42 ha avec l'appui de l'UICN/PAGE par l'entremise de la Direction Régionale de l'Environnement des Eaux et Forêts de KANKAN

Le Protocole d'Accord de mise en défens a été validé par la Commission Préfectorale de Classement des forêts le 23 Mars 2016

Le village s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur en République de Guinée relatifs à la gestion des ressources forestières.

En foi de quoi, je délivre la présente Attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Siguiri le, 8 Avril 2016

Le Préfet



IBRAHIMA KALIL KEITA

